



## Communiqué du 5 janvier 2017

### Le 5 janvier dernier les organisations syndicales des SDIS de France se réunissaient pour la seconde fois.

Nous dénonçons les politiques publiques d'austérité menées depuis de trop nombreuses années qui entraînent une diminution, ou au mieux, une stagnation des budgets des SDIS alors que dans le même temps le nombre d'interventions augmente.

Parmi celles-ci, les interventions pour secours à la personne explosent alors que nos services pallient aux manquements d'autres services publics. Malgré une forte augmentation des interventions, nous refusons d'être les supplétifs des transporteurs sanitaires privés et des autres services publics.

Nous rappelons que le secours à personne est notre métier.

Cette réduction des coûts souhaitée par l'Etat et les collectivités provoque un affaiblissement du service public, entraîne une précarisation de notre métier. Pour tenir cet objectif, les collectivités ont de plus en plus recours aux sapeurs-pompiers volontaires placés en gardes postées en lieu et place des sapeurs pompiers professionnels.

Cette politique aggrave les conditions de travail et de déroulement de carrière des SPP et dégrade l'efficacité de notre service public. En organisant les modes d'intervention dans un système dit «dégradé» non conforme au CGCT (Exemple FPT à 4) les SDIS font supporter des risques aux sapeurs-pompiers et à nos concitoyens.

**Dans ces conditions, les organisations syndicales s'opposent fermement à cette politique dévastatrice.**

Enfin les huit organisations syndicales tiennent à rappeler que le 27 décembre dernier elles ont écrit au Premier Ministre Bernard CAZENEUVE afin que le dossier afférent à l'indemnité de feu soit ré-ouvert de telle manière à supprimer les sur-cotisations et sur-contributions affectées à la CNRACL. Nous attendons toujours une réponse !

**Les organisations syndicales se réuniront prochainement et décideront des actions à mener.**

